



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi huit (8) septembre 2025 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents : Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau  
Jean-François Pelletier  
Mario Lévesque  
Gervais Morissette  
Roger Bérubé

Absent : Francis Dompierre

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trésorière, DMA

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance à 19h30. Par un moment de silence

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2025-139** Il est proposé par Monsieur Jean-François Pelletier et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 11 AOÛT 2025**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 11 août 2025 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

**2025-140** Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 août et 2025 tel que présenté.

**4. ACCEPTATION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 août 2025.

**2025-141** Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES**

<b>Période 8</b>				
9531-8770 QUÉBEC INC.	montage module jeux parcmuni	1133	P2500065	3 104,33
CARANGE MARKETING INC.	ABONNEMENT PLATFOME MUNIA	1235	P2500057	896,81
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	F250 LUMIÈRE	6036-599648	P2500058	6,72
CENTRE BUREAUTIQUE	COPIES 01/07/2025 - 01/08/2025	328298	P2500059	205,54
CENTRE BUREAUTIQUE	contrat service	329353	P2500059	125,55
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	RETOUR ET ROBINET CLEP	FAD0144359	P2500060	- 0,35
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	TERRE,ROBINET, BOYAU CLEP	FAD0114348	P2500060	131,19
	BOYAU ARROSAGE	FAE0105271	P2500060	17,22

BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE					
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ENGRAIS FLEUR	FAD015513	P2500060		20,67
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ASPHALTE FROIDE	FC00662099	P2500060		857,51
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	COURROIES	FAE0104654	P2500060		12,02
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ENGRAIS SOLUBLE	FAD0147036	P2500060		36,99
ADMQ- ZONE 12	colloque de zone 12 17 sept	2025	M2503840		74,73
CRSPB DU BAS-SAINT-LAURENT	feuilles étiquette blanche	012143	C2503851		2,88
DIANE DUBÉ	CONCIERGERIE AOÛT 2025	AOÛT 2025	C2503841		320,00
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	202502059947	C2503842		7,20
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	HON. ÉTUDE GÉO SEUIL TECQ	14433	C2503843		2 481,81
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	HON. REF. RG 5 OUEST	14435	C2503843		2 217,63
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	HON. PLAN GEST. ACTIF PGA-EAU	14434	C2503843		150,76
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	GESTION PROJET ENGL HONORA	14832	C2503843		119,40
H2 LAB	analyse d'eau	131713	P2500061		333,14
HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL WESTERN 121.10L	2025-08-30	L2500235		184,52
HYDRO-QUÉBEC	2236 RUE PRINCIPALE SCENE EXT	639703107335	L2500236		38,77
HYDRO-QUÉBEC	2236, RIE PRINCIPALE S. MUNI	676602983043	L2500237		260,20
HYDRO-QUÉBEC	29, RUE DE LA RIVIÈRE	631603121683	L2500238		138,23
HYDRO-QUÉBEC	éclairage rue	688302901855	L2500239		172,14
LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC.	mr5 rg 6	108017490	P2500062		367,87
LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC.	mr5	108017491	P2500062		175,74
MRC DE LA MITIS	téléphonie IP 2e trimestre	41653	P2500063		163,26
MULTI SERVICES RM (2014) INC	fauchage rg 5 O, rg 4 E	1750	C2503844		3 403,26
MODULES DE JEUX PROFUN INC.	MODULE DE JEUX PARCMUN V-4	318-	P2500068		8 674,87
MODULES DE JEUX PROFUN INC.	BÛCHE MODULE JEU PARCMUN V-4	317-	P2500068		1 121,01
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#55CRÉDITBAILWESTERNSTAR	AOÛT 2025	L2500240		4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REM FÉD AOÛT 2025	AOÛT 2025	L2500241		1 873,71
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV AOÛT 2025	AOÛT 2025	L2500242		7 872,71
RIVE ARCHITECTURE	RÉVISION ESQUISSE & MISE À JOUR	F-2676	C2503846		2 004,06
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	papier brun essuie tout	013114	C2503847		96,47
RREMQ	RREMQ AOÛT 2025	AOÛT 2025	L2500243		806,32
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION AOÛT 2025	AOÛT 2025	L2500244		235,46
SHELL CANADA	CRÉDIT 24 JUIL. AU 23 AOÛT	20250823			- 4,57
SHELL CANADA	ESSENCE F250_95.110L	2025/08/14	L2500245		144,00
SHELL CANADA	F250 81.467 L	20250825	L2500246		123,34
TRANSPORT COLLECTIF DE LA MITIS	DÉPLACEMENT TC - ÉTUDIANTS	51125	C2503848		96,00
TAMMY CARON	REPAS FORAMTION ÉLECTION	août 2025	P2500064		42,54
TIRE DE TRACTEUR ANTIQUE	aide financière pascal bérubé	2025	C2503849		500,00
VILLE DE MONT-JOLI	COLASSE	23375	C2503850		38,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	bbq grill parc	CA51GAOOO2J201	L2500247		298,92
VISA AFFAIRES DESJARDINS	EAU	25/08/12	L2500248		12,30
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DINER CAMP JOUR PIZZA	2025/08/05	L2500249		129,67
VISA AFFAIRES DESJARDINS	BEURRE CAMP JOUR	2025/08/01	L2500250		5,88
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PASSOIRE CAMP JOUR	2025/08/02	L2500251		10,93
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LAIT, GUIMAUVE CAM P JOUR	2025/08/04	L2500252		13,30
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PASSOIRE SMUNI	20250801	L2500253		10,93
VISA AFFAIRES DESJARDINS	NETTOYANT, SAVONS	2025/08/12	L2500254		18,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE BULLETIN	20250813	L2500254		33,85

**44 609.31\$**

#### BILAN DU MOIS

Salaires nets : 6 employés	12 801.41\$
<b>Total des factures :</b>	<b>44 609.31\$</b>
<b>Totaux salaires et compte du mois :</b>	<b>57 410.72\$</b>
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	-16 878.23\$
<b>Salaires payés :</b>	<b>-12 801.41\$</b>
<b>Reste à payer :</b>	<b>27 731.08\$</b>

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS #1

6. **AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC DE LA MITIS-3<sup>E</sup> VERS. QUOTE-PART**  
2025-142 Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 41396 à la MRC de La Mitis pour le 3<sup>e</sup> versement de la quote-part au montant de 41 889.50\$.

7. **AUTORISATION DE PAIEMENT-ENGLOBE CORP**  
2025-143 Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 245560 à Englobe corp pour la 1<sup>ere</sup> partie de la facturation pour l'étude géotechnique au montant de 22 548.65\$\$ tx incluses (TECQ)

8. **DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AU LAC DU GROS-RUISSEAU-78, RUE DES CORMIERS**  
2025-144 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité bénéficie d'un programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

Une demande a été faite et les documents ont bien été remis;

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau,

Appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier,

Et résolu à l'unanimité du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage accepte la demande du propriétaire du 78, Chemin des Cormiers, à bénéficier du financement offert par la municipalité pour la mise aux normes des installations septiques, au maximum d'aide est de 25 000\$ et remboursable sur 15 ans sur le compte de taxes. À la réception de la facture, la municipalité acquittera les sommes à la séance suivante.

## 9. **OCTROI DE CONTRAT- AMÉNAGEMENT D'UNE HAIE DE CÈDRES À LA SALLE MUNICIPALE**

2025-145 **CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite procéder l'aménagement d'une haie de cèdres à la salle municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été réalisé auprès de deux (2) soumissionnaires dûment invités et que les résultats sont les suivants :

- Soumissionnaire 1 : Pépinière Deschênes — 3 207.80 \$ (taxes incluses); (4 À 4.5 pieds)
- Soumissionnaire 2 : Les Pouces Vers de La Montagne — 4 060.46 \$ (taxes incluses);4 pieds

**CONSIDÉRANT** que la soumission la plus basse a été déposée par Pépinière Deschênes;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau, et résolu :**

D'octroyer le contrat pour la pose d'une haie de cèdres à Pépinière Deschênes au montant de 3 207.80\$ taxes incluses;

Les fonds sont pris au projet Parc municipal.

## 10. **CONTRAT-SURFACE DE BÉTON PARC MUNICIPAL**

2025-146 **ATTENDU QUE** la municipalité souhaite réaliser une surface de béton au parc municipal dans le cadre du projet du parc municipal;

**ATTENDU QU'**une enveloppe budgétaire est disponible et allouée à la réalisation de ce projet, notamment grâce au soutien financier du programme de la MRC de La Mitis;

**POUR CES MOITIFS,** il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau, et résolu:

**QUE** la municipalité accorde le contrat de réalisation d'une surface de béton pour le parc municipal dans le cadre du projet « Volet 4 » de la MRC de La Mitis à l'entreprise de Construction Martin Bérubé, pour un montant de 43 690.50\$, taxes incluses;

11. **RELEVÉS SANITAIRES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**  
**POINT CANCELLÉ**

12. **ADOPTION- RÈGLEMENT 2025-01 RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE**  
CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 2 juin 2025 ;

**2025-147** Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage adopte le *Règlement numéro 2025-01 relatif à la tarification incitative*.

13. **DEMANDE AU MTQ D'ACCENTUER LA SIGNALISATION SUR L'UTILISATION DES FREINS MOTEURS (FREINS JACOB) -ROUTE 132, SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**ATTENDU QUE** la route 132 traverse le noyau villageois de Saint-Joseph-de-Lepage;

**ATTENDU QUE** des nuisances sonores importantes sont rapportées par les résidents en raison de l'utilisation des freins moteurs (freins Jacob) par des véhicules lourds, particulièrement en soirée et de nuit;

**ATTENDU QUE** la quiétude et la qualité de vie des citoyens doivent être protégées, tout en maintenant un niveau de sécurité adéquat pour l'ensemble des usagers de la route;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) est responsable de la signalisation sur le réseau routier provincial;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite collaborer avec le MTQ afin d'identifier et de mettre en place des mesures de signalisation adaptées;

**2025-148 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu:

1. De demander officiellement au MTQ de vérifier la signalisation si existante sur la route 132 à Saint-Joseph-de-Lepage dans la traversée du secteur habité et de proposer les ajustements requis afin de limiter l'utilisation des freins moteurs.
2. De solliciter l'installation de panneaux additionnels d'interdiction d'utiliser les freins moteurs, avec la mention « sauf en cas d'urgence », aux entrées du noyau villageois et à proximité des zones sensibles, ainsi que l'ajout de panneaux d'approche et de rappel.
3. De recommander l'amélioration de la visibilité des panneaux (positionnement optimal, matériaux rétro-réfléchissants de grade supérieur, etc.).
4. De demander au MTQ de proposer toute mesure complémentaire pertinente pour réduire le recours aux freins moteurs dans ce secteur, tout en assurant la sécurité des usagers.
5. De mandater la direction générale pour transmettre la présente résolution à la Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent du MTQ et à tout autre intervenant concerné, et pour assurer le suivi du dossier.

14. **AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE VIRAGE POUR LA DÉNEIGEUSE DANS LE RANG 6**

**ATTENDU QUE** l'aménagement d'une aire de virage (virée) est requis afin de permettre les manœuvres de la déneigeuse;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux nécessite l'utilisation d'un volume estimatif d'environ plus ou moins 10 voyages de matériau granulaire;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent avoir l'autorisation écrite du propriétaire de la du lot # 4 663 833, matricule # 5576-49-5519, ainsi que toute permission requise;

**2025-149 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par Monsieur Roger Bérubé, et résolu:

1. D'autoriser l'aménagement d'une aire de virage (virée) pour la déneigeuse sur le rang 6, empiétant au besoin sur le lot # 4 663 833, matricule # 5576-49-5519, selon un tracé et des dimensions à être validés par le service des travaux publics.

- D'autoriser l'utilisation d'un volume d'environ plus ou moins 10 voyages de matériau granulaire pour la réalisation et la stabilisation de l'aire de virage, provenant soit de la propriété matricule # 5576-49-5519;
2. De mandater le service des travaux publics pour exécuter les travaux;
  3. D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente de permission nécessaire à la réalisation, à l'entretien et à l'accès à l'aire de virage.

**15. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT-ACCOTEMENTS SUR LA RUE ST-AMAND**

**2025-150** ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'accotement sur la rue St-Amand afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité des infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette, et résolu:

QUE le service des travaux publics d'exécuter les travaux avec l'entreprise d'Excavation Éric Bonenfant;

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**A) DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Il y a dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2025-151** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Mario Lévesque déclare la fermeture de l'assemblée à 21H15.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, Directrice générale  
et greffière-trés., DMA**

---

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 8 septembre 2025 à 19h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

---